



Sursis avec mise à l'épreuve et rdv avec le jap

Par **Yacine**, le **21/07/2011** à **12:06**

Bonjour,

J'ai été condamné à un SME il y'a 5 mois et je n'ai pas encore été contacté par le JAP, j'aimerais savoir les délais avant le 1er RDV avec le JAP? sachant que je réside dans une autre région que le lieu de la condamnation.

Autre question : j'ai été licencié suite à mention sur bulletin n2 car j'étais contractuel dans la fonction publique , je viens de retrouver un emploi de contractuel dans un autre lieu ,ils ont toujours mon dossier car j'ai travaillé pour eux récemment et je pense qu'ils ne vont pas revérifier mon n2...j'ai pas le choix de toute façon je tente sinon c'est la ruine professionnelle pour moi!

Ma 2ème question : lorsque le JAP va me convoquer (je prie pour que cela n'arrive pas!) va t-il vérifier mon nouvel emploi? doit-il tout lui dire? serais-je licencié par intervention du jap?

Merci pour toute réponse car je déménage loin uniquement pour cet emploi et je suis très inquiet